



## Règlement de la Randonnée des Lacs

- ✓ La "Randonnée des Lacs" est une manifestation organisée par "Cyclo Bugey Belley" club affilié à la FFCT sous le n° " 02787 ".
- ✓ La "Randonnée des Lacs" est une randonnée cyclotouriste (sans chronométrage ni classement), ouverte à tous.
- ✓ **Sur leur fiche d'inscription les participants attestent de leur aptitude physique pour effectuer le parcours**
- ✓ La participation des mineurs, licenciés ou non à une fédération sportive, est assujettie à la présence d'un encadrant qualifié et de la présentation d'une autorisation parentale ou du tuteur légal.
- ✓ L'association Cyclo Bugey Belley a contracté une assurance responsabilité civile pour l'organisation de cette manifestation (attestation affichée sur le lieu des inscriptions)
- ✓ Le port du casque à coque rigide est vivement conseillé, il est obligatoire pour tous les mineurs.
- ✓ La randonnée se déroule sur route et (ou) chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités compétentes, sans priorité de passage.
- ✓ Le respect des personnes, des biens et de l'environnement s'impose à tous les participants.
- ✓ Les différents parcours sont affichés sur les panneaux dans la salle réservée aux inscriptions.
- ✓ Les parcours sont balisés et les types de balisage sont clairement affichés sur les tables d'inscription.
- ✓ Hors agglomération et par visibilité insuffisante, le port du gilet haute visibilité est obligatoire.
- ✓ "Cyclo Bugey Belley" s'efforce de minimiser l'impact de cette manifestation sur l'environnement en privilégiant l'utilisation de vaisselle réutilisable, recyclable ou biodégradable, en mettant en place des poubelles de tri sélectif sur les différents lieux d'accueil.
- ✓ Les participants se doivent de respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- ✓ Les participants acceptent que les photos ou films sur lesquels ils sont susceptibles de figurer soient utilisées sur différents supports (brochure, site internet, ... )
- ✓ De 1 à 5 ravitos sont prévus sur les parcours en fonction des distances, toutefois il est prudent d'emporter à boire et un petit encas.
- ✓ En cas d'accident : Sécurisez les lieux et protégez-vous. Observez : nature de l'accident, état des blessés, lieu précis. Alerte les secours : 18 (pompiers) ou 112. Avertir l'organisateur au boulo-drome 04 79 81 79 21. (Numéros inscrits sur les cartes de route).
- ✓ L'inscription à la randonnée vaut acceptation du présent règlement. La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.

BONNE JOURNEE

